



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

ADDITIF
A LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 JUIN 2016

01°) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FERMETURE D'UNE CLASSE PREVUE A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Par lettre datée du 18 mars 2016, le recteur de l'académie de Guadeloupe informe la commune de Trois-Rivières des mesures de carte scolaire envisagées pour la rentrée scolaire 2016-2017 :

→ E.M.PU BOURG 2 (9711236S) : ouverture d'une classe (soit 8 classes contre 7 à la rentrée 2015)

Cette mesure qui s'inscrit dans le droit fil de la politique éducative municipale n'appelle aucune observation particulière.

→ E.E.PU BOURG 2 Lauriette (9710307G) : fermeture d'une classe (soit 7 classes contre 8 à la rentrée 2016)

La municipalité propose d'émettre un avis défavorable à l'application de la mesure de fermeture fondée sur l'intérêt pédagogique de maintenir des classes d'un seul niveau dans toutes les écoles de la commune.

2°) AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) POUR L'EXERCICE 2016

Faisant suite à la notification du Conseil Départemental reçu le 17 juin 16 attribuant à la commune de Trois-Rivières la somme de **160 000 €** au titre du FAC, il est proposé à l'organe délibérant d'affecter le Fonds d'investissement pour l'exercice 2016 ainsi qu'il suit :

- D'une part, cette subvention sera affectée partiellement aux équipements du stade à hauteur de 75 %;
- D'autre part, les 25 % restant aux travaux de réhabilitation de la piscine.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition.